



## Karl Brauner DGA de l'OMC

Il est parmi les 4 DGA de l'OMC

Karl Brauner est juriste de profession, diplômé d'universités allemandes et britanniques (Cambridge). Après avoir été Professeur assistant à l'Université de Bielefeld et avoir exercé la profession d'avocat en Rhénanie-Du-Nord-Westphalie, il a commencé sa carrière ministérielle au département juridique du Ministère fédéral de l'économie à Bonn en 1983. En 1986-1987, il a travaillé à la Mission de l'Allemagne auprès des Nations Unies à New York. Il a également été affecté en Grèce et en Australie.

Au Ministère de l'économie, ses responsabilités recouvraient divers domaines tels que le budget, les ressources humaines et l'administration générale. Il a en outre participé au transfert du gouvernement de Bonn à Berlin.

Pendant les 12 années qui ont précédé son entrée à l'OMC, M. Brauner a été Directeur général chargé de la politique économique extérieure. Durant cette période, il a représenté l'Allemagne au Comité de la politique commerciale de l'Union européenne et a pris part à toutes les Conférences ministérielles de l'OMC depuis le lancement du Programme de Doha pour le développement.

M. Brauner est marié à Margaret Wilkins, d'origine Malaisienne, et a deux enfants adultes.

## **Chaire de l'OMC**

Monsieur Karl BRAUNER, DGA de l'OMC est en Tunisie pour l'inauguration et le lancement de la Chaire de l'OMC au sein de l'Institut Supérieur des Affaires de Tunis.

Le Programme des Chaires de l'OMC est un projet de renforcement des capacités qui vise à améliorer la connaissance et la compréhension du système commercial chez les universitaires et les décideurs des pays en développement.

A travers l'attribution des Chaires à des universités et à des établissements de recherche à travers le Monde, le Programme a pour objectif de stimuler l'élaboration des programmes d'enseignement, le développement des activités de recherche et la mise en place d'activités de communication.

La proposition tunisienne a été retenue parmi 77 propositions des autres pays.

Elle contribuera certainement au développement des compétences tunisiennes et au renforcement des liens de la Tunisie avec les institutions internationales et particulièrement l'OMC.

## Chaires choisies en 2014

7 institutions se sont vues attribuer une chaire.

### PROGRAMME DE CHAIRES DE L'OMC (PCO)

#### 7 institutions choisies

PAYS	INSTITUTION ET TITULAIRE
<b>Benin</b>	<b>University Abomey-Calavi</b> Professor Fulbert AMOUSSOUGA GERO
<b>Brazil</b>	<b>Getulio Vargas Foundation, Sao Paulo School</b> Professor Vera THORSTENSEN
<b>Indonesia</b>	<b>University Pelita Harapan (UPH)</b> Professor John RIADY
<b>Oman</b>	<b>Sultan Qaboos University</b> Associate Professor Houcine BOUGHANMI
<b>South Africa</b>	<b>North-West University (NWU)</b> Professor Wilma VIVIERS
<b>Tunisia</b>	<b>University of Tunis, Tunis Business School</b> Assistant Professor Leila BAGHDADI
<b>Turkey</b>	<b>Istanbul Bilgi University</b> Assistant Professor Pinar ARTIRAN

## La Tunisie et l'Organisation Mondiale du Commerce

### I. Présentation :

---

Créée le 1er janvier 1995 après l'achèvement du Cycle de l'Uruguay, l'Organisation Mondiale du Commerce est le fondement juridique et institutionnel d'un système commercial basé sur le multilatéralisme.

L'OMC, qui compte actuellement 153 membres, a pour objectif de faciliter la gestion et la mise en œuvre des accords commerciaux multilatéraux. Elle offre aux Etats membres un forum de négociation sur la libéralisation des échanges commerciaux dans plusieurs domaines, dont l'agriculture, les services et l'accès des produits non agricoles aux marchés. Elle intervient, à travers son Organe de Règlement des Différends, à la solution des conflits qui peuvent surgir entre les Etats membres concernant l'application des accords commerciaux. Elle procède, en fin, à des évaluations régulières des politiques commerciales de ses membres.

Le Directeur Général actuel de l'OMC est M. Pascal Lamy, Français, réélu pour un deuxième mandat allant de 2009 à 2013.

### II. Relations Tunisie/OMC :

---

La Tunisie a signé le 15 avril 1994 à Marrakech les Accords instituant l'Organisation Mondiale du Commerce, devenant ainsi membre originel de cette Organisation. Cet Accord qui a été ratifié le 23 janvier 1995, est entré en vigueur le 29 mars 1995.

L'adhésion de la Tunisie à l'OMC traduit sa volonté de poursuivre ses efforts pour l'intégration et l'ouverture de l'économie tunisienne sur l'économie mondiale et de tirer profit des opportunités offertes par le système commercial multilatéral, en plus de la promotion des exportations tunisienne et l'accès à des nouveaux marchés.

La Tunisie, qui s'attache au système commercial et à l'établissement d'un ordre économique mondial équilibré et apte à favoriser la croissance et le développement durable, a participé, avec des délégations comprenant des représentants du Gouvernement, du Parlement, du Patronat et du Syndicat, aux sept Conférences ministérielles de l'OMC et a été élue à la vice-présidence de la première conférence tenue à Singapour en 1996.

Elle participe activement aux négociations commerciales du Cycle de Doha, lancées lors de la quatrième Conférence ministérielle tenue à Doha en novembre 2001. Notre pays bénéficie des activités d'assistance technique et de renforcement des capacités en faveur des pays en développement.

La Tunisie a assuré la présidence du :

- Le Comité du Budget, des Finances de l'Administration en 1997.
- L'Organe de Règlement des Différends en 1998.
- Le Comité du Commerce et du Développement en 2004.

Deux Directeurs Généraux de l'OMC ont effectué des visites officielles en Tunisie : M. Renato Ruggiero (janvier 1996) et M. Supachai Panitchpakdi (janvier 2003).

M. Pascal Lamy, actuel Directeur général de l'OMC a également effectué une visite officielle en Tunisie en octobre 2010, au cours de laquelle il a exprimé son admiration pour les efforts entrepris par la Tunisie pour insérer son économie dans le Système Commercial Multilatéral.

### L'Examen de la Politique commerciale de la Tunisie (octobre 2005)

Le deuxième examen de la politique commerciale de la Tunisie, le premier de son genre depuis la création de l'OMC, a eu lieu en octobre 2005 au siège de l'OMC à Genève. Il a permis d'éclairer les membres de l'OMC sur les performances économiques et commerciales de la Tunisie au cours de la décennie écoulée. Les membres ont félicité la Tunisie pour sa bonne performance économique et ses efforts en matière de facilitation des échanges et de démantèlement des restrictions quantitatives à l'importation.

### Adaptation de la législation tunisienne aux accords de l'OMC

La Tunisie procède depuis son adhésion à l'OMC à l'adaptation de sa législation nationale aux dispositions des divers accords de l'OMC (adoption d'un projet de loi contre les pratiques déloyales à l'importation : dumping et subventions, loi sur les mesures de sauvegarde, adaptation de notre législation avec l'Accord de l'OMC sur la propriété intellectuelle, création de l'organisme chargé de la protection des droits d'auteur, harmonisation avec l'Accord sur l'évaluation en douane...).

## OMC: NOUVELLES 2014

15 octobre 2014

MESURES DE SAUVEGARDE

### La Tunisie ouvre des enquêtes en matière de sauvegarde sur les panneaux de fibres de bois (MDF) et les bouteilles en verre

Le 15 octobre 2014, la Tunisie a notifié au Comité des sauvegardes de l'OMC qu'elle avait ouverte, le 30 septembre 2014, deux enquêtes en matière de sauvegarde: l'une sur les panneaux de fibres de bois (MDF) et l'autre sur les bouteilles en verre.

Dans les deux notifications, la Tunisie a indiqué ce qui suit:

**Point de contact:**

Ministère du Commerce et de l'Artisanat

Direction Générale du Commerce Extérieur (DGCE)

Adresse : N° 1 avenue de l'Irak, Immeuble OCT 1002 Tunis, Tunisie

Téléphone : (00216) 71 893 054

Fax : (00216) 71 890 531”

“Toutes les parties intéressées sont invitées à faire connaître leurs points de vue par écrit et à soumettre toutes les informations jugées utiles au bon déroulement de l'enquête dans un délai de 30 jours à compter de la date de publication de cet avis au journal officiel de la République Tunisienne.”

Des renseignements plus détaillés figurent dans les documents [G/SG/N/6/TUN/3](#) et [G/SG/N/6/TUN/4](#).

#### Qu'est-ce qu'une enquête en matière de sauvegardes?

Une enquête en matière de sauvegardes vise à déterminer si l'accroissement des importations d'un produit cause, ou menace de causer, un dommage grave pour une branche de production nationale.

Au cours d'une telle enquête, les importateurs, exportateurs et autres parties intéressées peuvent présenter des éléments de preuve et des vues et répondre aux communications des autres parties.

Un Membre de l'OMC peut prendre une mesure de “sauvegarde” (c'est-à-dire limiter temporairement les importations d'un produit) uniquement s'il est constaté que l'accroissement des importations du produit cause ou menace de causer un dommage grave.

---

17 mars 2014

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## Lancement à Tunis d'un cours régional de l'OMC destiné aux pays francophones d'Afrique

Vingt-sept fonctionnaires de pays en développement participent au cours régional de politique commerciale de 2014 organisé à l'intention des pays francophones d'Afrique, du 17 mars au 9 mai 2014, à l'Université de la Manouba, à Tunis.

Vingt-sept fonctionnaires de pays en développement, de PMA et de pays en voie d'accession participeront au cours, du 17 mars au 9 mai 2014. Le cours régional de politique commerciale pour l'Afrique francophone de 2014 est le deuxième cours organisé en partenariat avec l'École supérieure de commerce de l'Université de la Manouba. Les participants ont été accueillis à ce cours lors d'une cérémonie d'ouverture organisée le 17 mars à l'Université de la Manouba à Tunis.

La cérémonie qui a marqué le lancement du cours régional de politique commerciale s'est déroulée sous la conduite de Monsieur Maher Gassab, Directeur de l'École Supérieure de Commerce de Tunis et en présence de Monsieur Victor Do Prado, Directeur de la Division du Conseil et du Comité des négociations commerciales à l'OMC, Monsieur Moncef Ben Abdesalam, Secrétaire Général du Centre Tunisien de Promotion des Exportations et de Madame Fatma Brahim, Directrice, chargée de l'OMC au Ministère du Commerce et de l'Artisanat de la République Tunisienne.

Les cours régionaux de politique commerciale correspondent à des activités de formation de niveau 2 dans le cadre de la stratégie d'apprentissage progressif de l'OMC. À ce titre, ils permettent aux participants de consolider les connaissances sur l'OMC qu'ils ont acquises grâce aux cours d'introduction de niveau 1. L'objectif du cours est de permettre aux participants d'approfondir leurs connaissances sur les questions de politique commerciale, le système commercial multilatéral, le droit commercial international et le fonctionnement de l'OMC.

Le programme des cours porte sur les principes de base de l'OMC, le commerce des marchandises, le commerce des services, la propriété intellectuelle, les questions horizontales, ainsi que les questions de développement et les accords commerciaux régionaux.

Les cours régionaux de politique commerciale sont dispensés

conjointement par des fonctionnaires de l'OMC, des universitaires et des experts du commerce international de la région. Les objectifs de cette formation conjointe sont de donner aux cours une orientation et une signification régionale pour les participants et de favoriser la constitution de réseaux entre les établissements d'enseignement supérieur et les universitaires. Vingt et un experts régionaux contribueront au cours régional de politique commerciale pour les pays de l'Afrique francophone.